

Année 2025

**FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE
DU BLAVET ET DU CANAL DE NANTES A BREST**

AUTORISÉE par l'Arrêté Préfectoral du 11 FEVRIER 2025

Désignation du cours d'eau :
Bassin Versant :

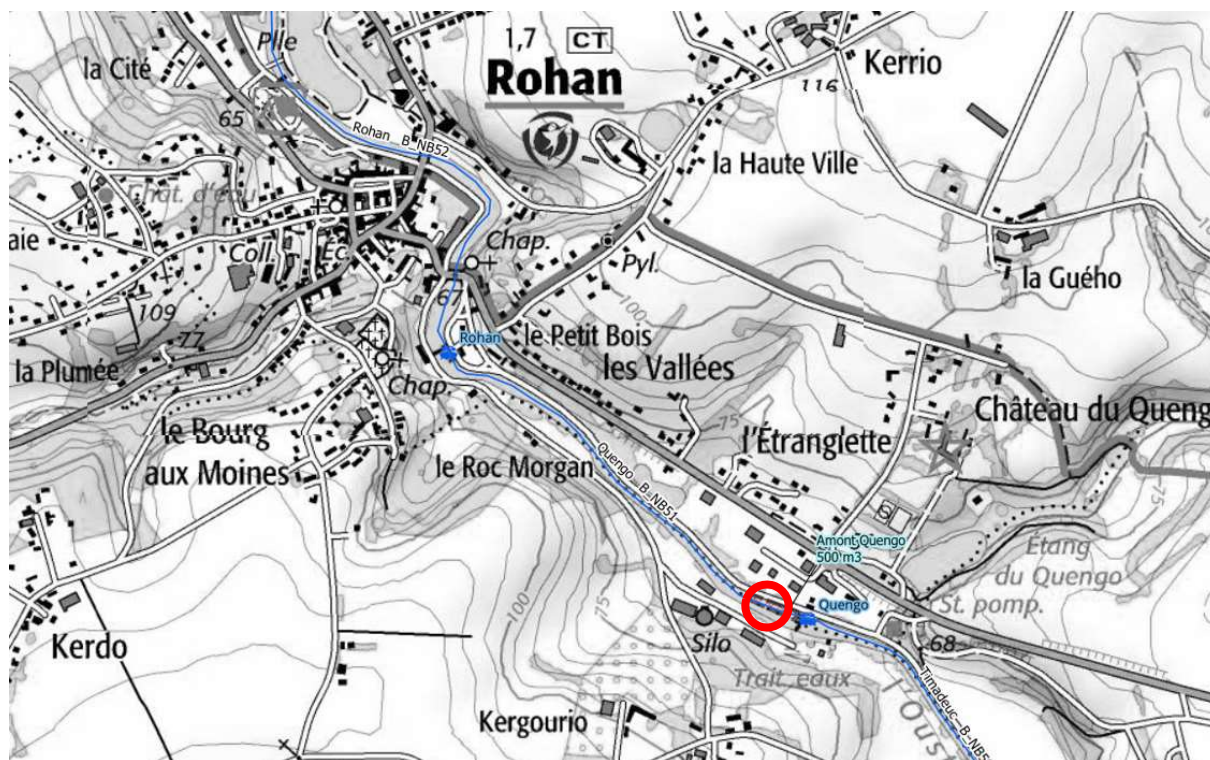
Canal de Nantes à Brest
Oust (UHC 1)

Situation cadastrale :

Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

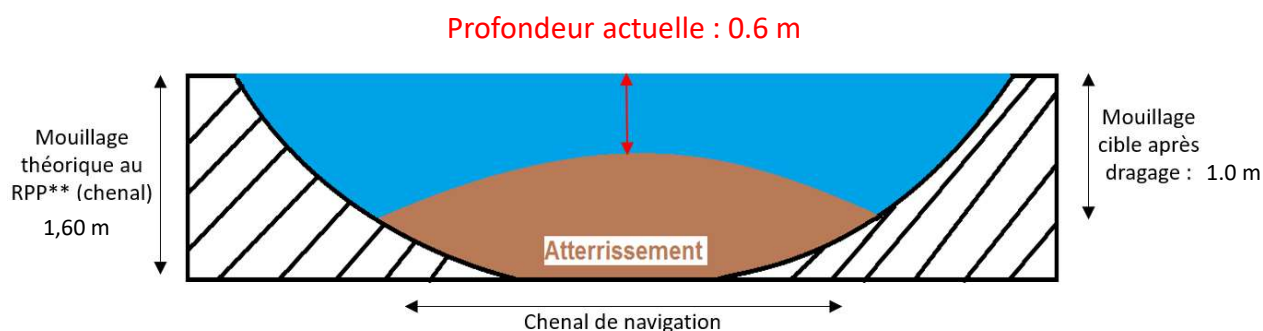
N°	Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
1	56198 Rohan	DPF	Amont écluse de Quengo

Localisation des sites de dragages : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer



Coupes en travers des sites de dragage :

1. Amont écluse de Quengo



** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

1- Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Morbihan (56)
Communes (s):	56198 Rohan
Localisation	Site 1 : Amont écluse de Quengo
Motif du dragage :	Dragage afin d'atteindre des mouillages de 1,0 m

1.2. Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Août-septembre 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	Site 1 : 5 jours
Dernier dragage du site :	Sans objet

1.3 Caractéristiques des sédiments

	Amont écluse de Quengo
Volume estimé en m3 :	500 m3
Nature des sédiments :	Limoneuse
Épaisseur maximum estimée :	40 cm

1.4 Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratrice	Pelle mécanique embarquée	Pelle mécanique depuis la berge	Autres
☐	☒	☒	☐
<i>Justification :</i>			
L'extraction des sédiments sera réalisée au moyen d'une pelle mécanique qui pourra être, en fonction des accès disponibles, embarquée ou depuis la berge.			

1.4.2. Dragage assec

☐ OUI	☒ NON
<i>Justification :</i>	

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivellement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,...) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
☒	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Justification :</i>					
Sédiments inférieurs au seuils S1, les sédiments seront remis en suspension					

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
	OUI

2- Études techniques

2.1 Caractérisation physico-chimique

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est joint en annexe 2.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

Prélèvements	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006	
	Nombres de dépassement des seuils S1	Paramètres dégradants (si dépassement)
2025_16	/	/

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage	10 km				Pas d'effet (captage d'eau situé sur un bassin versant différent)
Natura 2000	22 km				Pas d'effet
ZNIEFF	6,8 km				Pas d'effet
Zone Inondable				X	Pas d'effet
Zone Humide			X		Travaux hors zone humide
Zone de frayères			X		Faible à très faible (dragage uniquement dans le chenal de navigation)
Zone de loisirs				X	Faible à très faible (dragage compatible avec les activités de navigation)
Secteur urbanisé		X			
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

La carte des frayères est à joindre en annexe.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Amphibiens Grenouille agile Grenouille verte Salamandre tachetée Triton palmé	Les amphibiens utilisent comme site de vie et de reproduction les abords humides des canaux (bras morts, fossés, mares, ...) plutôt que les voies navigables en tant que tel. En effet, la prédation y est très forte notamment par les poissons carnivores (brochet, sandre, ...). L'impact des activités de dragage sur ces espèces est jugé nul à faible
	Invertébrés Écaille chinée	Cette espèce n'est pas concernée par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu.
	Oiseaux Bergeronnette de Yarrell Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette grise Grand Cormoran Grimpereau des jardins Héron cendré Hirondelle rustique Mésange à longue queue Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange noire Martin-pêcheur d'Europe Moineau domestique Pic Épeiche Pic vert Pinson des arbres Pouillot véloce Poule d'eau Rougegorge familier Tarier pâtre Troglodyte mignon Verdier d'Europe	L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est considéré comme nul à faible et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.
	Mammifères Écureuil roux Loutre d'Europe Oreillard gris Pipistrelle commune	<i>S'agissant des chiroptères :</i> Ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont pas impactés par les activités de dragages. <i>S'agissant du Hérisson et l'Écureuil roux :</i> Ces espèces ne sont pas concernés par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu. <i>S'agissant de la Loutre :</i> Cette espèce a des meures plutôt nocturnes. Elle n'est donc pas concernée par les opérations de dragages qui ont lieu le jour. Les

	Reptiles Lézard des murailles Lézard à deux raies	opérations de dragages n'ont par ailleurs pas d'impact sur d'éventuelles catiches à Loutre Ces espèces fréquentent les berges et les abords plutôt que la partie purement aquatique des canaux, lieu des dragages. Ces espèces ne sont pas concernées par les opérations de dragage.
Flore	Néant.	

Conclusion :

Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturaliste pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échéant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d'espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre...) adopteront un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Pour l'anguille, un suivi visuel lors des opérations de dragage sera mis en place. L'opérateur sera équipé d'une épuisette pour récupérer les éventuelles anguilles contenues dans les barges et les relâcher dans le cours d'eau.

2.2.4. Espèces exotiques envahissantes

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Ragondin Frelon asiatique Rat musqué Ecrevisse américaine Corbicula sp.	Non mesurable
Flore	Elodée dense Grand lagarosiphon Renouée à nombreux épis Robinier faux-acacia	Risque de dispersion pour les EEE aquatiques

La carte des EEE est à joindre en annexe.

2.2.6 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	

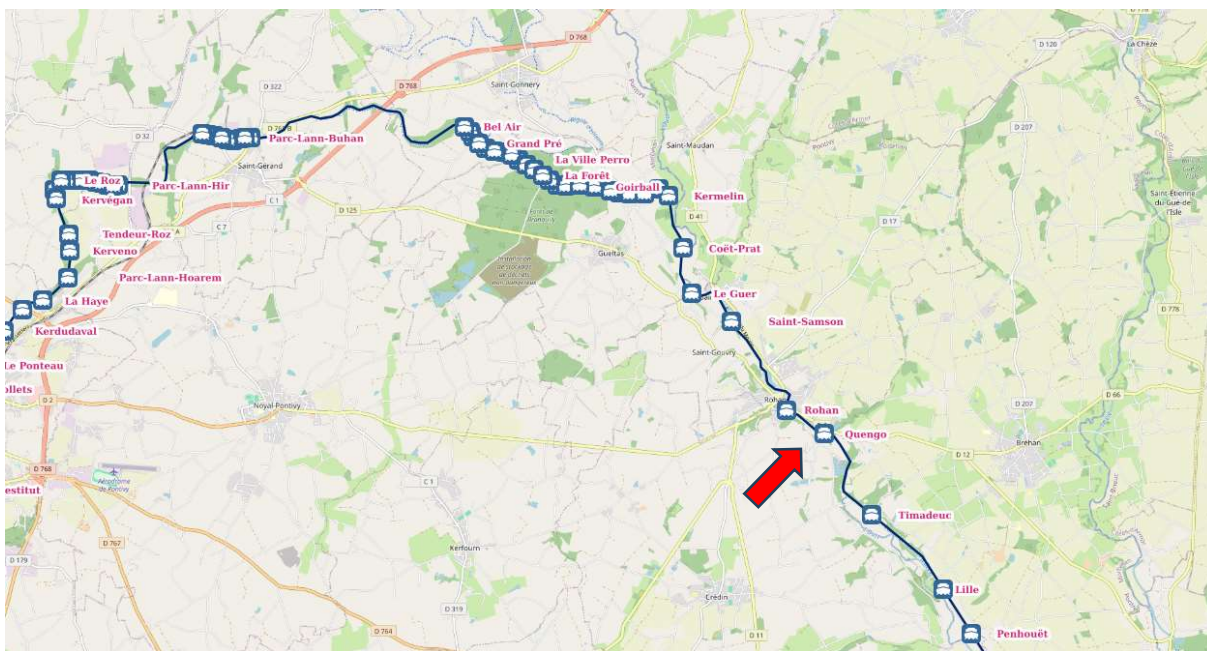
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel		X
Rejets	X	
Baignade		X
Autre(s)		

3- Mesures

3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Mesures d'évitement	PGPOD :
Mesures de réduction	Pièce C : Chapitre 5 : Mesures de réduction sur le milieu physique p. 165 à 173 Mesures de réduction sur le milieu naturel p. 174 à 180
Mesures compensatoires	Néant.

ANNEXE I : PLAN DE LOCALISATION



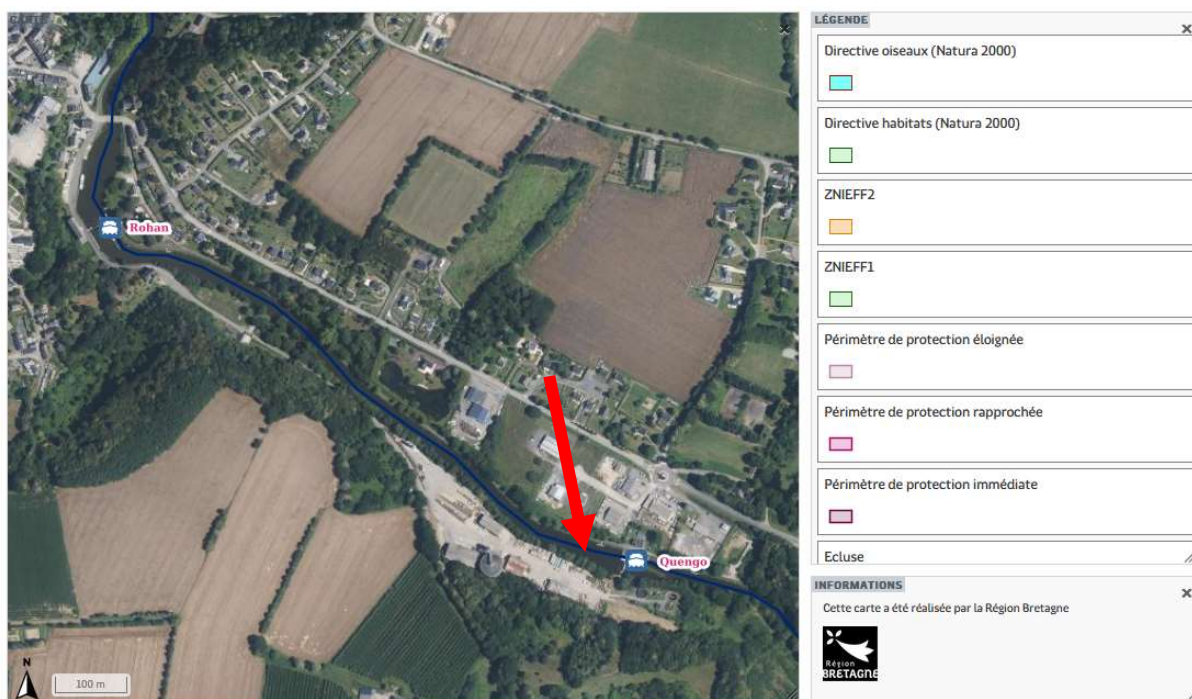
ANNEXE II – PLAN D'ECHANTILLONAGE



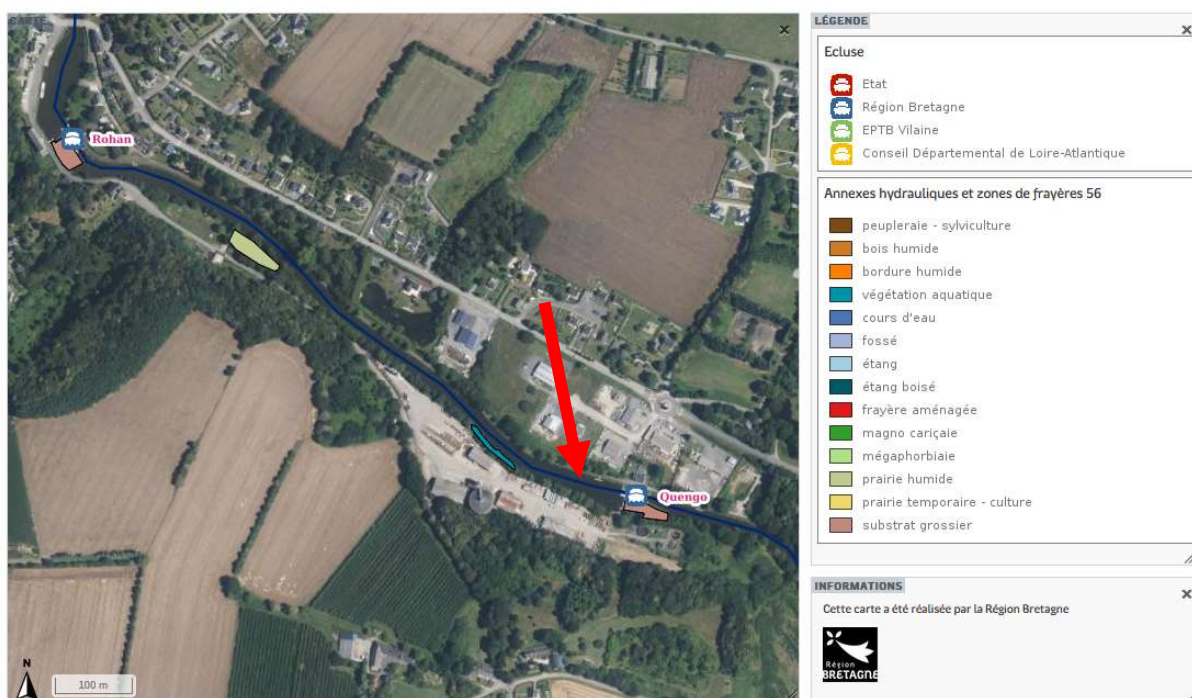
ANNEXE III : ANALYSES SEDIMENTAIRES CAMPAGNE 2025

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTS DRAGAGES ANNÉE 2025					Ref_Région Bretagne		Point 16	
 Benne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échantillon d'eau > Prélèvements : ENVIRO-MER								
SEUILS REGLEMENTAIRES					Secteur		is à Brest	
Epandage - Arrêté du 08/01/1998 Critères d'admission des déchets dans les centres de stockage Directive Européenne du 19/12/2012 et Arrêté du 12/12/2014					Date des prélèvements		#####	
S1	Epandage	ISDI	ISDND	ISDD	Laboratoire en charge des analyses		Eurofins	
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES								
					Matière sèche	% P.B.	38,3	
					0,02µm à 2µm (argile)	%	3,18	
					2µm à 20µm (limon fin)	%	29,19	
					20µm à 63µm (limon grossier)	%	33,05	
					63µm à 200µm (sable fin)	%	20,02	
					200µm à 2000µm (sable grossier)	%	14,57	
					> 2 mm (refus pondéral)	% P.B.	34,4	
					Masse volumique	g/cm3	1,33	
					Perte au feu à 550° C	% MS	11,9	
VALEURS AGRONOMIQUES								
1400		30 000	50 000	100 000	C.O.T. (par oxydation)	mg/kg MS	160	
					pH extrait à l'eau		6,5	
					Ammonium extrait au KCl (NH4)	mg NH4/L	7,38	
					COT (parélement) par perméation	mg C/kg M.S.	66700	
					Azote Kjeldahl (NTK)	g/kg M.S.	3,8	
					Rapport COT/NTK		17553	
					Phosphore (P2O5)	mg/kg MS	3900	
MICROPOLLUANTS MINÉRAUX (métaux)								
30	-				- Aluminium	mg/kg MS	13200	
2	10				- Arsenic	mg/kg MS	17,7	
150	1000				- Cadmium	mg/kg MS	1,06	
100	1000				- Chrome	mg/kg MS	24,4	
50	200				- Cuivre	mg/kg MS	33,7	
					- Nickel	mg/kg MS	41,1	
					- Phosphore		1700	
100	800				- Plomb	mg/kg MS	20,6	
300	3000				- Zinc	mg/kg MS	277	
1	10				- Mercure	mg/kg MS	0,18	
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES								
=> Polychlorobiphényles								
					PCB 28	mg/kg MS	<0,001	
					PCB 52	mg/kg MS	<0,001	
					PCB 101	mg/kg MS	0,0023	
					PCB 118	mg/kg MS	0,0013	
					PCB 138	mg/kg MS	0,0034	
					PCB 153	mg/kg MS	0,0034	
					PCB 180	mg/kg MS	<0,0012	
0,68	0,8	1	3	1 000	Somme des PCB (7)	mg/kg MS	0,012	
=> Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)								
					Naphtalène	mg/kg MS	1,1	
					Fluorène	mg/kg MS	0,68	
					Phénanthrène	mg/kg MS	0,99	
					Pyène	mg/kg MS	0,22	
					Benzo(a)anthracène	mg/kg MS	0,13	
					Chrysène	mg/kg MS	0,12	
					Indeno(1,2,3-cd)Pyène	mg/kg MS	0,13	
					Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	0,046	
					Acénaphthylène	mg/kg MS	0,034	
					Acénaphthène	mg/kg MS	1,3	
					Anthracène	mg/kg MS	0,067	
-	5				Fluoranthène	mg/kg MS	0,31	
-	2,5				Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0,19	
					Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	0,075	
-	2				Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	0,17	
					Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS	0,11	
22,8	-	50	>50 d. Indice HC (C10-C40)		Somme des HAP (16)	mg/kg MS	5,7	
AUTRES PARAMETRES SUR BRUT								
		500	2 500	50 000	- Indice HC (C10-C40)	mg/kg MS	285	
					> C10 - C12 indus	mg/kg MS	0,68	
					> C12 - C16 indus	mg/kg MS	0,65	
					> C16 - C20 indus	mg/kg MS	0,57	
					> C20 - C24 indus	mg/kg MS	12,44	
					> C24 - C28 indus	mg/kg MS	32,76	
					> C28 - C32 indus	mg/kg MS	64,61	
					> C32 - C36 indus	mg/kg MS	169,7	
					> C36 - C40 exclus	mg/kg MS	3,19	
		6	-	-	- Somme des BTEX	mg/kg MS	0,3	
0,5					Calcul du coefficient QSM		0,49	
ANALYSES SUR L'ELUAT								
=> Micropolluants minéraux (éléments traces métalliques) sur éluats								
	0,5	2	25		- Arsenic	mg/kg MS	<0,101	
	20	100	300		- Baryum	mg/kg MS	0,18	
	0,04	1	5		- Cadmium	mg/kg MS	<0,002	
	0,5	10	70		- Chrome total	mg/kg MS	<0,10	
	2	50	100		- Cuivre	mg/kg MS	<0,101	
	0,5	10	30		- Molybdène	mg/kg MS	<0,010	
	0,4	10	40		- Nickel	mg/kg MS	0,117	
	0,5	10	50		- Plomb	mg/kg MS	<0,101	
	0,06	0,7	5		- Antimoine	mg/kg MS	0,014	
	0,1	0,5	7		- Sélénium	mg/kg MS	0,015	
	4	50	200		- Zinc	mg/kg MS	0,31	
	0,01	0,2	2		- Mercure	mg/kg MS	<0,001	
=> Autres paramètres sur éluat								
	500	800	1 000		- C.O.T.	mg/kg MS	160	
	4 000	60 000	100 000		- Fraction soluble	mg/kg MS	<2000	
	10	150	500		- Fluorures	mg/kg MS	<5,00	
	800	15 000	25 000		- Chlorures	mg/kg MS	64,8	
	1 000	20 000	50 000		- Sulfates	mg/kg MS	427,0	
	1	3	1 000		- Indice Phénol	mg/kg MS	<0,51	
ANALYSES SUR L'EAU								
					Matières en suspension	mg/l	8,7	
					Oxygène dissous	mg O2/l	9,4	
					Nitrates	mg NO3/l	37,6	
					Azote nitrique	mg N-NO3/l	8,49	
					Nitrites	mg NO2/l	0,16	
					Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,05	
					Azote (Kjeldahl)	mg N/l	<0,5	

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux



Annexe V : zones de frayères



Annexe VI : espèces exotiques envahissantes

